



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal de la commune de BOUS

Séance publique du 15 décembre 2022

Date de l'annonce publique de la séance: 07 décembre 2022

Date de la convocation des conseillers: 07 décembre 2022

Présents : M. Carlo KÜTTEN, bourgmestre, Mme Netty SIMON-KILL, M. Joé BEISSEL, échevins
M. Jos JOHANNNS, M. Pierre BRAUN, M. Antonio DA COSTA ARAUJO, M. Bernd ZIMMER, conseillers
M. Bernard HEINESCH, secrétaire
Absent Mme Patricia GONZALEZ, conseiller (non-excusee)

Le Conseil Communal,

01) a procédé, à huis clos, à l'unanimité des membres présents à la nomination définitive de M. Jeff Barthel comme fonctionnaire dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique avec effet au 01 mars 2022.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2022.

03) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recette.

04) a renoncé à l'unanimité des membres présents au droit de préemption sur une parcelle de jardin sise à Bous au lieu-dit « Bous ».

05.a) a arrêté à l'unanimité des membres présents le budget rectifié de l'exercice 2022 tel qu'il a été proposé par le collège échevinal à savoir

<i>Service ordinaire</i>		<i>Service extraordinaire</i>	
Recettes	6.861.119,78.-	Recettes	2.768.350,00.-
Dépenses	5.414.585,00.-	Dépenses	6.499.445,28.-
Boni	1.446.537,78.-	Mali	3.731.095,28.-
Boni 2021	10.135.405,54.-		
Boni 2022	7.850.845,04.-		

b) a arrêté avec 5 voix pour et 2 abstentions le budget de l'exercice 2023 tel qu'il a été proposé par le collège échevinal à savoir

<i>Service ordinaire</i>		<i>Service extraordinaire</i>	
Recettes	7.126.854,58.-	Recettes	3.413.059,88.-
Dépenses	6.756.455,00.-	Dépenses	10.097.943,42.-
Boni	370.399,58.-	Mali	6.684.883,54.-
Boni 2022	7.850.845,04.-		
Boni 2023	1.536.361,08.-		

06) a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention transactionnelle avec compromis de vente relative à trois parcelles sises à Assel aux lieux-dits « Bréil » et « Assel », acquisition laquelle est effectuée pour des raisons d'utilité publique à savoir la renaturation de l'Aalbach à Assel.

07) a approuvé à l'unanimité des membres présents un devis supplémentaire du bureau d'études Micha Bunusevac à hauteur de 135.000.-€, TVA et honoraires compris, relatif au réaménagement du cours d'eau « Asselbaach » entre la rue de Luxembourg et la rue Stänzenger à Assel.

08) a arrêté à l'unanimité des membres présents un avis relatif à l'avant-projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle et de corridor écologique la zone « Scheierbiert/Maachergrouf ».

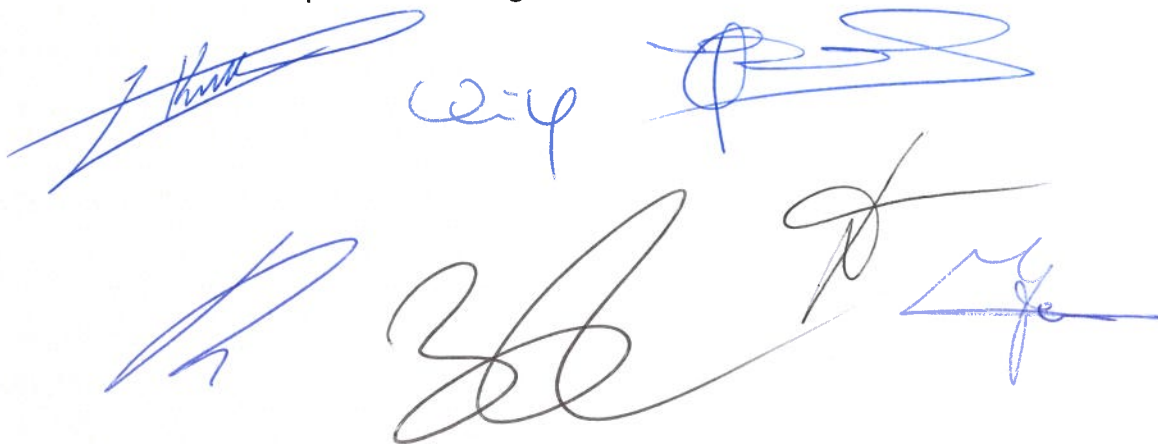
09) a arrêté à l'unanimité des membres présents un avis relatif au programme directeur d'aménagement du territoire 2023, programme lequel a été établi par le Ministère de l'Energie et de l'aménagement du territoire.

10.a) a pris note des explications du collège échevinal relatives

- à une demande d'acquisition d'une emprise de terrain sise à Assel dans la rue Heisburgerhof et avise la prédite demande négativement. Le contrat de bail actuel avec le demandeur est à prolonger.

b) a pris note d'une interpellation d'un conseiller relative à

- des travaux effectués à Erpeldange-Scheuerberg au lieu-dit « am Komp » et demande au service technique de se renseigner sur la nature des travaux.

The image shows six handwritten signatures. The top row contains three signatures: a blue signature on the left, a blue signature in the middle, and a blue signature on the right. The bottom row contains three signatures: a blue signature on the left, a large black signature in the middle, and a blue signature on the right.